

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

02 DÉCEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À MAINTENIR 20 PÉRIODES PAR SEMAINE LE TEMPS DE TRAVAIL DES
ENSEIGNANTS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR DU SECONDAIRE

DÉPOSÉE PAR MME AMANDINE PAVET, M. BRUNO BAUWENS, MME MARISOL
REVELO PAREDES, MME MANON VIDAL, M. OCTAVE DAUBE, M. JORI
DUPONT, MME ALICE BERNARD ET M. GERMAIN MUGEMANGANGO

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution vise à demander de ne pas modifier le temps de travail des enseignants du degré supérieur du secondaire. Elle demande de mieux évaluer l'impact de cette mesure en termes d'emplois et de conditions de travail des enseignants. Mais aussi de conditions d'apprentissage des élèves. Elle demande également de consulter largement le secteur afin de cerner toutes les conséquences de cette mesure si elle devait être appliquée. Enfin elle demande au gouvernement après cette phase d'analyse et de consultation d'envisager l'annulation de cette mesure.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à maintenir 20 périodes par semaine le temps de travail des enseignants du degré supérieur du secondaire	4

DÉVELOPPEMENTS

Lors du dernier conclave budgétaire, le gouvernement a annoncé diverses mesures dont l'augmentation de la charge de travail pour les enseignants du secondaire supérieur. Après avoir entendu de nombreux témoignages et avoir pris connaissance des analyses syndicales, les auteurs de la résolution estiment que cette mesure, si elle devait être mise en place, aurait plusieurs conséquences particulièrement dommageables. D'abord sur l'emploi. Il est clair que les heures prestées en plus par les enseignants nommés se feraient au détriment des temporaires qui perdraient ainsi tout ou partie de leur emploi. La mesure entraînerait, de l'aveu même de la ministre, une perte d'au moins 1300 ETP. Mais ce ne serait évidemment pas la seule conséquence. L'augmentation de charge annoncée représente en réalité 10 % du temps de travail pour chaque enseignant du secondaire supérieur. Cette augmentation va évidemment bien plus loin que les deux heures de cours en plus face classe. Il faudra préparer ces heures de cours, elles entraîneront davantage de corrections, d'épreuves à faire passer et, pour beaucoup d'entre eux, davantage de conseils de classe et de réunions parents/professeurs. S'il n'existe pas d'étude objective en Communauté française, une étude réalisée par la VUB en Flandre a montré que les enseignants du Nord du pays dans le secondaire supérieur travaillent en moyenne quasi 43 heures/semaine sur l'ensemble de l'année. Et si on ne considère que les semaines hors vacances, la moyenne passe à 48 h. Dans ces conditions, une augmentation de 10 %, sans augmentation salariale, est tout simplement insupportable. Elle aura des conséquences sur la qualité de l'enseignement car les profs auront moins de temps à consacrer pour préparer chaque heure de cours et surtout, ils seront moins disponibles pour apporter des explications complémentaires à des élèves qui en ont besoin. Ils seront aussi plus fatigués ce qui aura également des conséquences sur la qualité de leur travail. Il faut également s'attendre, vu cette fatigue, à davantage de burn out, de maladies de longue durée. Ce qui risque encore d'aggraver la pénurie. Car si la majorité pense que cette mesure va avoir pour effet de diminuer un peu la pénurie, elle se trompe lourdement. Car en termes d'attractivité du métier, la mesure est désastreuse. Combinée à une augmentation de la fatigue et des maladies qui l'accompagnent, c'est bien une aggravation de la pénurie à laquelle on risque d'assister. C'est pourquoi le PTB demande d'évaluer sérieusement l'impact que pourrait avoir cette mesure sur la qualité de l'enseignement en Communauté française, sur les conditions de travail et sur l'emploi ainsi que sur les conditions d'apprentissage. Le PTB demande également de consulter largement le secteur.

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À MAINTENIR 20 PÉRIODES PAR SEMAINE LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR DU SECONDAIRE

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant

- Qu’il n’existe pas d’étude qui objective le temps de travail total des enseignants en Communauté française.
- Qu’en Flandre, une étude menée par le VUB a montré que le temps de travail réel des enseignants dépassait largement 40 h/semaine.
- Que cette étude montre que les enseignants qui présentent le plus d’heures sont ceux du troisième cycle de l’enseignement secondaire, avec une moyenne de 42 heures et 56 minutes. Qu’en excluant les vacances, les statistiques grimpent encore. Et qu’au cours d’une semaine scolaire, les heures de travail des profs dans l’enseignement secondaire atteignent jusqu’à 47 heures et 59 minutes.
- Que la même étude de la VUB conclût qu’il est urgent d’agir pour réduire la charge de travail des enseignants et prévenir le burn-out.
- Qu’aucune consultation du secteur n’a été réalisée dans le cadre de cette mesure
- Qu’une augmentation de charge de 10 %, sans augmentation salariale, est totalement inédite en Communauté française
- Que de nombreux enseignants temporaires vont perdre leur poste
- Que cette mesure de surcharge va engendrer un effet de cascade : certains professeurs nommés du degré supérieur qui perdent des heures vont s’orienter vers le degré inférieur où ils vont “prendre la place” des professeurs avec moins d’ancienneté.
- Que les professeurs qui vont perdre un certain nombre d’heures, et sans trouver d’alternative, subiront donc une perte de salaire puisque le temps plein sera de 22 h.
- Qu’il en ira de même pour les enseignants qui travaillent actuellement à temps partiel : une perte de salaire pour le même nombre d’heures prestées.

- Que la pénurie d'enseignants risque de s'aggraver vu le caractère désastreux, en termes d'attractivité du métier, d'une telle mesure.

Demande au gouvernement de la Communauté française,

- De commander la réalisation d'une étude qui permette d'objectiver le temps de travail réel des enseignants en Communauté française
- De réaliser une analyse sérieuse des conséquences en termes d'emplois, mais aussi de conditions de travail des enseignants si une telle mesure devait être mise en place
- De consulter largement les organisations syndicales, mais aussi les spécialistes en sciences de l'éducation avant de prendre une quelconque décision qui impacte les conditions de travail des enseignants, mais aussi les conditions d'apprentissage des élèves
- De renoncer à cette mesure d'augmentation de la charge de 10 % pour les enseignants du secondaire supérieur si les résultats de l'étude impliquent des pertes d'emploi et une dégradation des conditions de travail

A. Pavet

B. Bauwens

M. Revelo Paredes

M. Vidal

O. Daube

J. Dupont

A. Bernard

G. Mugemangango